

**PROJET ECOMOBILITE EST LYONNAIS 2018-2021 (plan d'action et plan de financement)****I. LE CONTEXTE**

Depuis avril 2015, le projet « Ecomobilité Est lyonnais » est porté par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et cofinancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ADEME, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, la Métropole de Lyon, l'association des entreprises de Bron (AEPAC) et l'association Mi-Plaine Entreprises.

Périmètre :

- 11 communes situées dans la zone PPA de Lyon
- 12 zones d'activités : 5 400 entreprises représentant plus de 30 000 salariés

La 1ère phase du projet (2015-2018) a permis de mener de nombreuses actions de sensibilisation et animations : 315 entreprises prospectées, 80 rendez-vous individuels, 15 événements de sensibilisation qui ont rassemblé plus de 2500 participants.

Les bons résultats obtenus durant la première phase et l'effet levier attendu par l'obligation légale amènent les partenaires à s'engager dans cette action pour trois années supplémentaires.

En effet, depuis le 1er janvier 2018 les établissements de plus de 100 salariés situés dans le périmètre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) sont dans l'obligation de mettre en place un plan de mobilité.

**II. LE PROJET**

La suite du projet ECOMOBILITE consiste à poursuivre les actions de la première tranche sur la période 2018-2021 en augmentant leurs portées et le nombre d'entreprises touchées. Pour réaliser cet objectif, tous les acteurs, hormis la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ont reconduit leur soutien opérationnel et financier au projet. De plus, afin d'obtenir l'accroissement attendu, nous sollicitons un financement européen au titre du FEDER.

Objectifs :

- Contribuer à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer l'accessibilité des zones d'activités pour les salariés, les clients, les fournisseurs
- Apporter de nouveaux outils de management de mobilité aux entreprises
- Promouvoir les solutions alternatives à la voiture individuelle en zone péri-urbaine : transports en commun, covoiturage, modes actifs, auto-partage, télétravail, ...
- Fédérer les acteurs sur un large territoire (entreprises, collectivités, associations, partenaires mobilité, ... )

#### Actions :

- Portage d'un poste de chef de projet par CCI pour coordonner et mettre en œuvre le plan d'actions.
- Développement d'un outil de diagnostic et suivi des plans de mobilité
- Animation de « clubs éco mobilité » sur les territoires
- Animation de réseaux de référents entreprises
- Promotion des solutions alternatives à la voiture individuelle
- Accompagnements du déploiement des nouveaux services de covoiturage
- Déploiement de nouveaux services vélo
- Expérimentations de nouveaux services « dernier kilomètre »
- Création d'une station multimodale sur la ZI Mi-Plaine

#### Moyens mis en œuvre :

- Promouvoir la démarche Plan de Mobilité auprès des entreprises : sensibilisation des dirigeants, accompagnement dans la mise en place
- Animer des réseaux locaux (clubs éco mobilité et réseaux de référents) afin de co-construire les plans d'actions pour chaque grande zone d'activités
- Organiser des événements de sensibilisation et animations sur les zones d'activités (Challenge Mobilité, ... )
- Promouvoir les solutions de mobilité alternatives existantes : réseau de transport en commun, plateforme de covoiturage, service d'autopartage, aménagements cyclables et mobilités actives, éco-conduite, télétravail, ...
- Développer de nouveaux services de mobilité : expérimentation covoiturage dynamique, mise en place de consignes vélos, station de trottinettes en libre-service, ...

#### Résultats attendus :

- Nombre d'entreprises sensibilisées à la démarche plan de mobilité et nombre de salariés qu'elles représentent. Livrable : liste qualifiée des entreprises
- Nombre d'entreprises engagées dans les plans de mobilité et nombre de salariés qu'elles représentent. Livrable : liste des entreprises, comptes rendus des réunions de clubs/référents
- Nombre d'événements de sensibilisation organisés et nombre de participants. Livrables : descriptif et press-book des événements
- Nombre de services de mobilité créés et nombre d'utilisateurs. Livrable : descriptif des services mis en place, press-book, statistiques utilisateurs
- Estimation de la baisse d'émissions de gaz à effet de serre. Livrable : bilan de l'évolution des parts modales

#### Plan de financement :

Dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	total 3ans
Dépenses directes de personnel (salaires chef de projet éco mobilité et stagiaire)	57 271	57 271	57 271	171 813
Dépenses indirectes de personnel Pris en compte par le FEDER (20% des dépenses directes de personnel)	11 454	11 454	11 454	34 363
Dépenses indirectes de personnel Non pris en compte par le FEDER	10 519	10 519	10 519	31 556
Dépenses directes de fonctionnement (frais de déplacement)	3 730	3 730	3 730	11 189
Dépenses de prestations externes de service contribuant directement à l'opération	41 641	41 641	41 641	124 922
<b>Total dépenses</b>	<b>114 095</b>	<b>114 095</b>	<b>114 095</b>	<b>342 286</b>

Ressources	Année 1	Année 2	Année 3	total 3ans
ADEME	24 000	24 000	24 000	72 000
Métropole de Lyon	10 000	0*	0*	10 000
CCEL	10 000	10 000	10 000	30 000
CCI LYON METROPOLE	3 048	13 048**	13 048**	29 143
Association Mi-Plaine Entreprises	7 000	7 000	7 000	21 000
Association AEPAC	3 000	3 000	3 000	9 000
<b>Total ressources internes</b>	<b>57 048</b>	<b>57 048</b>	<b>57 048</b>	<b>171 143</b>
<b>Fonds Européens (50%)</b>	<b>57 048</b>	<b>57 048</b>	<b>57 048</b>	<b>171 143</b>
<b>Total ressources</b>	<b>114 095</b>	<b>114 095</b>	<b>114 095</b>	<b>342 286</b>

NB :

\* Le financement de la Métropole de Lyon est sollicité chaque année au terme d'une convention annuelle. Selon le principe de prudence, nous n'avons valorisé que le financement obtenu au titre de la première année avril 2018- mars 2019. Toutefois, la Métropole participe depuis 2015 au projet et apporte un soutien franc à cette démarche. Rien n'indique à ce jour un souhait de retrait.

\*\* La valorisation d'un reste à charge pour la CCI est indispensable pour souscrire une subvention auprès du FEDER. En 2018, ce reste à charge est inférieur (30%) aux coûts indirects de personnel (hébergement, encadrement, supports SG). Il augmente en deuxième et troisième année au regard du principe de prudence énoncé ci-dessus (retrait peu probable de la Métropole de Lyon).

### III. ENJEUX POUR LA CCI ET SES RESSORTISSANTS

Les enjeux d'accessibilité sur le périmètre de la Métropole de Lyon, et au-delà sur toute l'agglomération, sont aujourd'hui importants puisque la fluidité et l'efficacité des déplacements impactent directement la rentabilité et le développement des entreprises. L'attractivité des entreprises recruteuses et l'optimisation de la chaîne logistique sont deux facteurs essentiels de différenciation et donc de croissance.

Cette problématique est fondamentale pour l'Est lyonnais, car ce secteur concentre déjà les plus forts trafics routiers de l'agglomération (A46, Rocade Est, Bd Laurent Bonneval, Bd Urbain Sud, Bd Urbain Est, A432). La densité industrielle des zones d'activités (Mi-Plaine, Sud-Est, la Rize, Vallée de la chimie), la présence de grands équipements générateurs de flux (Aéroports de Lyon, Eurexpo, Parc OL, Université Lyon 2) et les zones commerciales (Porte des Alpes, La Soie, Vénissieux) expliquent cette situation.

A l'avenir, le déclassement A6-A7 et le retard pris par le projet de Tronçon ouest du périphérique, risquent très probablement d'accentuer ces difficultés en reportant le trafic, produit de la croissance lyonnaise, sur l'est de l'agglomération.

La CCI s'engage déjà sur ces problématiques à travers la réalisation du Livre Blanc de l'Accessibilité. Ce recueil d'analyses et de préconisations sera la doctrine de la CCI sur les questions d'accessibilité.

Aussi la CCI peut prendre le leadership sur ces questions et coordonner la réponse du monde économique face aux acteurs de la mobilité que la Métropole, le SYTRAL et les concessionnaires autoroutiers.

#### **IV. CONCLUSIONS ET SUITES A DONNER**

Le Bureau du 11 mars 2019 a validé ce projet : il est demandé à l'Assemblée Générale du 18 Mars 2019 l'approbation de cette nouvelle tranche et de son plan de financement, condition nécessaire à l'obtention de la subvention FEDER pour un montant de 171 143 €.